



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 30 avril 2019

Epidémie de dengue à La Réunion : toutes les communes de l'île sont touchées

Du 15 au 21 avril, **1 116 cas de dengue confirmés ont été signalés**. L'épidémie se poursuit à un rythme élevé et s'étend à l'ensemble de l'île. Les autorités sanitaires rappellent que la mobilisation de tous (Etat, communes, intercommunalités et population) est nécessaire pour lutter et agir contre l'épidémie en cours. Par ailleurs, à l'approche des vacances scolaires, où les déplacements sur l'île seront plus importants, la Préfecture et l'ARS Océan Indien rappellent à la population l'importance d'utiliser des répulsifs cutanés.

Situation épidémiologique au 24 avril 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Plus de 1 000 cas confirmés sont actuellement rapportés chaque semaine, portant à plus de 7 700 le nombre de cas rapportés depuis le début de l'année. Il convient de rappeler que ce ne sont là que les cas confirmés, à savoir ceux pour lesquels une analyse biologique a confirmé la maladie. Ce chiffre ne prend pas en compte les patients qui n'ont pas consulté leur médecin ou ont consulté sans que cela ne soit suivi d'une analyse biologique. C'est pourquoi, ce chiffre est à mettre en perspective avec le nombre de cas cliniquement évocateurs (actuellement environ 2500 à 3000 cas par semaine, 22 000 depuis le début de l'année) : il s'agit d'une évaluation du nombre de personnes ayant présenté des symptômes de la maladie et ayant consulté un médecin (sur la base des déclarations des médecins sentinelles, extrapolées à l'ensemble de l'île), que des analyses de confirmation biologique aient été réalisées ou pas.

On observe une dispersion des cas et toutes les communes sont concernées (voir carte ci-joint).

Les foyers historiques du Sud (Saint-Louis, Etang Salé, Les Aviron, Petite Ile) sont toujours très actifs et les cas rapportés dans les communes de Saint-Joseph, Saint-Pierre et le Tampon continuent d'augmenter.

Les foyers émergents sont situés dans :

- Le Nord : Sainte-Suzanne et Saint-Denis
- L'Est : Saint-André
- Le Sud : Saint-Philippe et l'Entre-Deux
- L'Ouest : La Possession et dans différentes localités de la commune de Saint-Paul : La Saline, Bellemène, Le Guillaume, Saint-Gilles-les-Bains et La Saline-Les-Hauts.

Les passages aux urgences et hospitalisations, pour dengue, poursuivent leurs augmentations. Le site sud du CHU est toujours l'hôpital le plus impacté.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- Plus de 14 000 cas autochtones confirmés (dont plus de 7 700 cas depuis le 01/01/2019)
- 427 hospitalisations (dont 271 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- 1 577 passages aux urgences (dont 1 102 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- Près de 50 000 cas cliniquement évocateurs (dont plus de 22 000 cas depuis le 01/01/2019)
- 14 décès, dont 7 directement liés à la dengue. (Depuis le 01/01/2019 : 8 décès, dont 4 directement liés à la dengue).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



La lutte contre la dengue est l'affaire de tous !

Aujourd'hui, la mobilisation de chacun d'entre nous est essentielle :

- **CONSULTER** rapidement son médecin en cas d'apparition de signes de la maladie.
- **SE PROTÉGER ET PROTÉGER SON ENTOURAGE** des piqûres de moustiques en utilisant des répulsifs.
- **VIDER** tout ce qui peut contenir de l'eau (lieux où les larves se développent).
 - ✓ **Coupelles** : vider les sous-pots
 - ✓ **Pneus** : vider les pneus, les mettre à l'abri ou les recouvrir afin d'éviter la stagnation de l'eau à l'intérieur
 - ✓ **Jouets** : ranger les jouets à l'abri de la pluie et s'assurer qu'ils ne sont pas remplis d'eau
 - ✓ **Fûts, arrosoirs et seaux** : les vider ou couvrir et les ranger à l'abri de la pluie. Les récipients de récupération d'eau de pluie doivent être recouverts d'un tissu à maille fine afin d'éviter que les moustiques ne pondent à l'intérieur.
 - ✓ **Gouttières** : vérifier la pente et les nettoyer régulièrement pour que le conduit ne s'encombre pas de feuilles mortes.
 - ✓ **Déchets** : jeter les petits déchets dans une poubelle fermée par un couvercle, les encombrants dans les containers prévus à cet effet ou en déchetteries (*jamais dans la nature, dans les ravines ou sur la voie publique*) et respecter les jours de collectes.

Ce sont ces gestes menés par tous, à titre personnel et collectif, qui permettront de limiter la propagation du virus de la dengue sur l'île.

CHIFFRES-CLEFS DE LA SEMAINE (du 22 au 28 avril 2019)

- **4 100 maisons** visitées en porte à porte par la lutte anti-vectorielle
- **Environ 9% des maisons** identifiées avec des gîtes larvaires et près de **4500 gîtes larvaires** éliminés
- **195 agents** de l'ARS Océan Indien, du SDIS et de la Sécurité Civile sont intervenus autour des cas signalés

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

